



## CSASD postes 2<sup>nd</sup> degré

16/03/23

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et messieurs les membres du CSAD,

Ce comité social d'administration se tient aujourd'hui dans un contexte de plus en plus tendu et anxiogène. Les crises se succèdent, pourtant le gouvernement s'acharne aveuglément sur l'ensemble des citoyens, en réaffirmant sa volonté de reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans. L'UNSA le répète : pour nous, ce n'est ni un jour, ni un mois, ni un an de plus !

Concernant la rémunération des enseignants, après une première réunion multilatérale sur le socle, le ministère est revenu avec un projet modifié sous la pression syndicale lors d'une seconde réunion multilatérale. L'Unsa Education rappelle que la première de nos revendications et des attentes des personnels portent sur la revalorisation du point d'indice. Il faut abandonner la logique du gouvernement du « travailler plus pour gagner plus » sous-tendu par le volet pacte. En effet, avec un projet dogmatique et déconnecté, la rue de Grenelle, ou plutôt l'Élysée, conditionne la reconnaissance de missions déjà exercées, mais non rémunérées, à l'acceptation de travailler davantage.

Concernant l'école inclusive, les années se suivent et les constats perdurent : le manque de places en structures médico-sociales demeure, laissant des équipes éducatives démunies au quotidien pour prendre en charge convenablement les élèves concernés, de fait en souffrance.

C'est dans ce contexte dégradé, qu'en Saône et Loire, pour le second degré, nous aurons 22 suppressions de postes pour 16 créations, avec un solde final de -6 postes dont 5 mesures de carte scolaire, alors même que les effectifs restent stables : comment expliquer, sinon par la froide logique de la calculatrice, qu'une perte de 6 élèves justifie ces suppressions ?

L'hémorragie continue donc, notamment dans les disciplines scientifiques. Après les saignées en mathématiques, elles se poursuivent en technologie, avec une suppression de 10 postes, et en SII avec 4 postes supprimés à la rentrée 2023.

Ces décisions semblent en totale contradiction avec un constat unanimement partagé : les connaissances et les compétences des élèves en sciences sont fragiles comme le révèlent différentes études internationales. L'enseignement des sciences doit répondre aux enjeux primordiaux d'une part de développement de la pensée méthodique et d'autre part de souveraineté scientifique, technologique, industrielle, ambitionnée par le grand plan d'investissement d'avenir, « France 2030 ».

De plus, la disparition d'1h en sciences sur le niveau 6e entraîne un grand nombre de compléments de service pour les enseignants de technologie, ce qui dégrade les conditions de travail de ces personnels. Quid des TZR ou contractuels qui occupaient les postes vacants supprimés ? L'UNSA Education, qui a fait voter des motions dénonçant cette mesure, rappelle son opposition à la suppression de la technologie, suppression totalement illégale puisqu'à ce jour aucun texte réglementaire ne le permet.

Par ailleurs, la question des moyens reste extrêmement tendue. Trop d'élèves ne reçoivent pas tous les enseignements réglementaires auxquels ils ont droit, soit parce que les postes ne sont pas pourvus, soit parce que les remplaçants n'existent pas. Les décomptes mensuels que nous effectuons révèlent que des milliers d'heures de cours n'ont pas lieu dans les collèges et lycées. Peut-on sérieusement espérer une amélioration de cette situation alors que 98 BMP sont prévus pour la rentrée prochaine, et plusieurs de 2 ou 3h difficiles à pourvoir ?

Vous comprendrez que l'Unsa Education ne peut cautionner cette politique désastreuse, menée depuis 6 ans maintenant par ce gouvernement. Pour autant, soucieux du dialogue social et ouvert aux propositions de notre administration, que nous remercions pour la qualité des documents fournis, l'Unsa Education n'annoncera pas par anticipation son vote sur ces mesures.

Merci de votre attention

Pour l'UNSA Education, Maud Petit, Nadège Buguet